

Un mode d'intervention en fonds de fonds

Revi'Centre intervient en fonds de fonds, c'est-à-dire en souscrivant à des fonds d'investissement.

Le fonds Opportunités Régions 2 (OR2)

Le fonds OR2, géré par la société SOFIMAC REGIONS, est un fonds d'investissement destiné au **renforcement des fonds propres des PME en difficultés passagères**.

OR2 apporte les fonds propres nécessaires au plan d'action qui est défini de concert avec l'entreprise pour assurer son **retournement**. Les apports en fonds propres vont de 0,5 à 4M€.

Exemple d'opération de retournement Le groupe Villemain

*Numéro 2 français sur le marché de la restauration de monuments historiques, le groupe Villemain a traversé de lourdes difficultés à la suite d'un litige de 12 M€ avec une grande entreprise de BTP, menaçant **près de 300 emplois à travers la région**.*

Le fonds OR2 a réalisé un apport de 1,9 M€ en fonds propres et participé, aux côtés du dirigeant, à la définition d'une stratégie de redéploiement commercial.

Les fonds Loire Valley Invest (LVI) 1 et 2

Le fonds LVI, géré par la société GO CAPITAL, est destiné à **accompagner les entreprises innovantes (secteur numérique ou filières d'excellence, tel que cosmétique, biotech, agritech, ...)** en phase d'amorçage ou de capital risque pour les soutenir dans leur croissance.

Les apports en fonds propres portent sur des premiers tickets pouvant aller jusqu'à 350K€, pour des financements susceptibles d'être portés jusqu'à 1M€ en cas de réinvestissement. Les fonds ainsi apportés permettent de financer les investissements, la R&D ainsi que le besoin en fonds de roulement.

... Mais élargi à d'autres dispositifs de soutien financier

Au fil du temps, Revi'Centre a su **diversifier ses leviers d'intervention**, toujours au service du financement des entreprises.

La société de capital-risque Centre Capital Développement (CCD)

CCD est une société de capital-risque qui prend des **participations minoritaires** dans des **PME régionales porteuses de projets de capital développement** (création, développement, transmission d'entreprises).

Ses apports financiers sont compris entre 150K€ et 500K€ pour un premier tour de table, avec un plafond d'intervention de 800K€.

Revi'Centre a intégré l'actionnariat de CDD en 2020 pour stabiliser ce dernier.

Le fonds de prévention des Groupements de Prévention Agréés (GPA)

En 2019, Revi'Centre a doté le réseau des GPA d'un fonds de prévention destiné à accorder des **prêts d'honneur à taux zéro à des entreprises en difficulté** afin de les appuyer dans leur retournement.

Face à la crise de la covid-19, Groupama a consenti à Revi'Centre un prêt d'un montant de 2M€ destiné à renforcer ce dispositif.

Pour toute information complémentaire

Mélanie AUTHIER

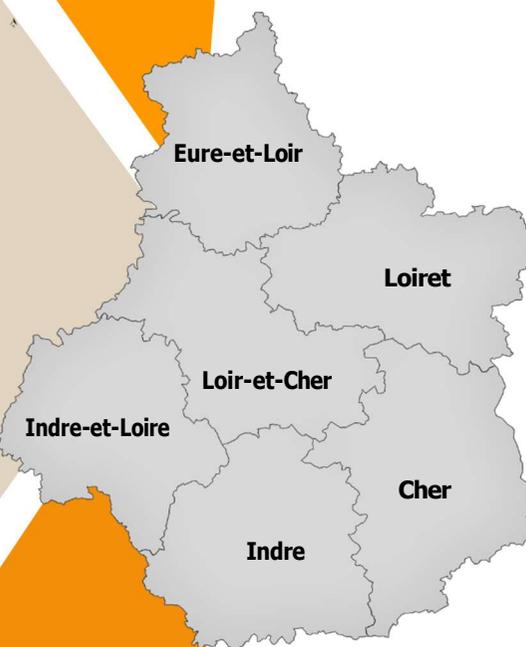
Déléguée générale adjointe de Revi'Centre

Tél : 06 99 01 02 77

melanie.authier@dreets.gouv.fr

Revi'Centre

Fonds régional de revitalisation



Revi'Centre ?

Les grandes entreprises qui procèdent à des licenciements économiques doivent conclure une **convention de revitalisation** afin d'atténuer les effets de leurs restructurations sur l'emploi local. Les sommes versées par les entreprises sont utilisées au service du développement économique local.

Un fonds mutualisé régional

Afin de contribuer plus efficacement au maintien de l'emploi dans la région Centre-Val de Loire, il existe depuis 2017 un **fonds régional dédié à la revitalisation, Revi'Centre**. Alimenté par une partie des contributions de revitalisation, ce fonds a vocation à apporter un soutien financier efficace aux entreprises des six départements de la région, en **encourageant les financements en fonds propres**.

Un effet de levier au service de la revitalisation des territoires

L'accès au financement en fonds propres répond à un besoin critique des PME. Par comparaison avec d'autres formes d'intervention, l'investissement en fonds propres présente l'avantage de générer un **effet de levier**. L'apport de capital permet à l'entreprise de financer son développement tout en renforçant sa solvabilité, afin de mobiliser, le cas échéant, d'autres financements auprès des banques.

Une stratégie adaptée aux besoins des départements

Les investissements de revitalisation réalisés par Revi'Centre sont **répartis équitablement**, en tenant compte des contributions de revitalisation issues de chacun des six départements de la région. Ainsi, avec Revi'Centre, votre contribution sera **au service du département** impacté par votre restructuration et permettra d'y démultiplier les investissements au bénéfice des entreprises locales.

Contribuer à Revi'Centre : quelles modalités concrètes pour l'entreprise ?

Revi'Centre : une association loi 1901 qui associe les entreprises contributrices

Une entreprise qui contribue à Revi'Centre devient **membre de droit de l'association**, si elle le souhaite. A ce titre, elle participe à l'assemblée générale annuelle et peut prétendre à un siège au conseil d'administration, qui décide de la politique d'investissement du fonds régional de revitalisation.

Un suivi administratif et financier simplifié

Une entreprise qui contribue à Revi'Centre doit **le spécifier dans sa convention de revitalisation**.

Après signature de la convention, l'entreprise est accompagnée par l'administration pour consigner auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) la somme prévue pour abonder Revi'Centre. Cette somme est ensuite déconsignée au profit de Revi'Centre sur demande du conseil d'administration de l'association, au fur et à mesure de ses décisions et besoins d'investissement.

In fine, **Revi'Centre rend compte de l'utilisation des fonds auprès de l'entreprise**.

